Le Maire Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

7 MARS 2023 1D : 033-213304470-20230221-003 2023-DE

Département de la <u>GIRONDE</u>
Arrondissement de <u>LIBOURNE</u>
Canton de <u>COUTRAS</u>
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

> en exercice :

19

> présents :
> votants :

12

> vo

16

OBJET:

Réf.: 003/2023

ACHAT TERRAINS M. LE MERDY

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY (ne participe pas au vote), M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS: M. Franck OBERG (procuration donnée M. Stéphane CATALAN), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), Mme Véronique GERARD (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame Stéphanie LE MERDY, précise ne pas participer au vote. Possédant le pouvoir de Monsieur Pierre-Yves LE MERDY, le nombre de votants est donc de 16.

Madame le Maire accepte la non-participation de Madame LE MERDY et précise que le quorum reste atteint.

Madame Valérie JARRY remplacera, pour cette question, Madame LE MERDY en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain sises rue Robert Boulin, cadastrées E 1883 et 1885 issues de la division de la parcelle cadastrée E 902 appartenant à Monsieur Pierre Yves Michel LE MERDY sont intégrées dans la voie communale dénommée rue Robert Boulin.

Afin de régulariser la situation, il convient que la commune achète ces deux parcelles d'une contenance respective de 115m² et 149m².

Monsieur LE MERDY a adressé un courrier à la Mairie proposant la cession au tarif de 30€ le m².

Cette vente étant inférieure à 180 000€, les services de France Domaine n'ont pas à transmettre d'estimation.

Compte tenu des caractéristiques de ces parcelles,



Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le - 2 MARS 2023

ID: 033-213304470-20230221-003_2023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés 16 VOTES - 16 POUR :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire :

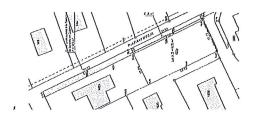
Décide d'acquérir par acte authentique en la forme administrative les parcelles cadastrées E 1883 d'une contenance de 115m² et E 1885 d'une contenance de 149m² au prix de 30€ le m² soit pour les deux parcelles, un montant de 7 920€, parcelles appartenant à Monsieur Pierre Yves Michel LE MERDY.

Dit que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par la Commune ainsi que l'établissement de l'acte.

Autorise Madame le Maire à recevoir et authentifier ledit acte en application de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigne Monsieur Stéphane CATALAN, premier adjoint, pour procéder à la signature de l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

Dit que le montant de la transaction, les frais d'acte et d'enregistrements seront inscrits sur le budget 2023.





Certifié exécutoire, Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le Publié le A ST MEDARD DE GUIZIERES. Le Maire, Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jauber